



Séance du 06 octobre 2021 à 20h15 à Cugy

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance et de la séance d'assermentation
3. Préavis N°04/021, arrêté d'imposition 2022
4. Préavis N° 05 /2021, demande d'autorisations générales pour la législature 2021-2026
5. Préavis N°06/2021, demande de crédit extrabudgétaire pour la remise en état de la RC 444 entre le hameau de Béthusy et le Moulin d'Assens, à la suite du glissement de terrain survenu le jeudi 24 juin 2021
6. Elections – Démissions
7. Informations de la Municipalité
8. Informations du bureau du Conseil
9. Propositions individuelles et divers
10. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Arnold Ottonin précise que cette séance a été organisée dans le respect des mesures sanitaires. Le plan d'organisation a été approuvé par M. le Préfet. Il lit ensuite un extrait des directives cantonales en vigueur relatives à ce sujet, et informe l'assemblée que compte tenu de la situation sanitaire, et en accord avec la municipalité, il n'y aura pas d'apéritif à l'issue de la séance. En revanche, à moins de nouvelles directives, la dernière séance de l'année, le 8 décembre, à Bretigny ou Cugy comportera une partie conviviale réservée aux détentrices et détenteurs du certificat COVID.

M. Arnold Ottonin salue ensuite l'arrivée d'Emile, le 12 août à 08h19, fils de Pierre-Alain Tharin, syndic de Suscévaz et Anne-Claire Tharin-Racine, la secrétaire du conseil général, toujours en congé maternité, à qui nous adressons nos félicitations.

1. Appel

Effectif : 71 personnes
Présents : 59 personnes

MM. Roberto Barril, Michel Baud, Adrien Genier, Denis Pidoux et Pierre-André Resin, ainsi que Mmes Monique Baud, Francine Raymondon, Andrée Resin et Janick Viguet qui étaient absents lors de la séance du 20 avril sont assermentés comme membre du conseil général pour la législature 2021-2026.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance et du procès-verbal de la séance d'assermentation.

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de procès-verbal N°14-2021 de la séance du 9 juin 2021 et du projet de procès-verbal N°01-2021 de la séance d'assermentation du 20 avril 2021, la lecture n'est pas demandée.

Les deux projets de procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

3. Préavis N°04/2021, arrêté d'imposition 2022

M. Markus Mooser rappelle que le taux d'imposition a baissé de 3 points en 2021. Bien que les comptes 2020 présentent un excédent de revenus, le calcul du taux d'imposition 2022 doit prendre en considération l'évaluation des futures charges (dont la RC 444) et des recettes à venir inférieures à celles de cette année. Au vu de ces incertitudes, la municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 78% en 2022.

Mme Christiane Bally lit le rapport de la commission des finances. Le préavis N°04/2021, proposant de fixer, pour l'année 2022, le taux d'imposition à 78 % pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés et d'adopter cet arrêté d'imposition pour l'année 2022, est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

4. Préavis N° 05/2021, demande d'autorisations générales pour la législature 2021-2026

M. Markus Mooser présente les différentes demandes d'autorisation en soulignant les modifications apportées par rapport à la législature précédente. Ces modifications sont les suivantes : ajout de l'autorisation d'accepter les legs et donations, augmentation du montant autorisé pour les dépenses exceptionnelles avec préavis de la commission des finances, élargissement du choix des prestataires pour l'autorisation d'emprunter et d'effectuer des placements. Cette dernière autorisation permettra d'éviter le paiement d'intérêts négatifs sur avoirs, qui selon les nouvelles conditions en vigueur s'élèveraient à CHF 18'750.- par année.

M. Philippe Gaillard lit le rapport de la commission des finances. Le conseil accepte avec 1 avis contraire le préavis N°05/2021, proposant d'accorder à la municipalité les autorisations suivantes :

1. Autorisation d'acquisition et d'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et actions ou parts dans les sociétés immobilières, commerciales, les associations et les fondations.
2. Autorisation de plaider.
3. Autorisation d'accepter des legs et des donations, ainsi que des successions sous bénéfice d'inventaire dans une limite de CHF 100'000.- par cas. Pour les cas dépassant cette limite, la municipalité consultera la commission des finances.
4. Autorisation d'engager des dépenses exceptionnelles et imprévisibles pour un montant de CHF 100'000.- par compte de fonctionnement. La municipalité consultera la commission des finances pour toute dépense excédant CHF 35'000.- par cas.
5. Autorisation d'emprunter les montants adoptés par le conseil général.

5. Préavis N°06/2021, demande de crédit extrabudgétaire pour la remise en état de la RC 444 entre le hameau de Béthusy et le Moulin d'Assens, à la suite du glissement de terrain survenu le jeudi 24 juin 2021

M. Jean-Daniel Cochard explique qu'un 2^{ème} glissement de terrain a eu lieu en date du 24 juin. La municipalité a obtenu du canton une promesse de reprendre la responsabilité de cette route sur 1'300 mètres, ce qui pour la commune représente une économie de 2 à 3 millions s'il fallait refaire entièrement la route.

Toutefois, d'ici là, une partie des travaux reste à charge de la commune qui sollicite une demande de crédit de CHF 320'000.-, subventionné par la DGE (Direction générale de l'environnement) à hauteur

de 70% et par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) à 40%. Selon les négociations en cours, cette seconde participation pourrait également atteindre 70 %.
La réouverture de la route est prévue pour mi-novembre.

M. Pierre-Alain Marmillod demande des précisions sur le montant final restant à charge de la municipalité. M. Mooser précise que les subventions s'appliquent sur 2 postes à hauteur de 70% pour les frais de glissement et de 40% pour les frais routiers. Cette dernière subvention pourrait s'élever également à 70 %, ce qui permettrait de réduire la participation de la commune à environ 30% de l'ensemble des frais (estimés à CHF 810'000.-), soit un montant estimé à CHF 243'000.-

A noter enfin qu'il s'agit de travaux d'entretien, ce qui explique qu'il est question non pas d'un crédit d'investissement mais d'un crédit extra budgétaire, ce qui permet d'obtenir encore des ristournes à hauteur d'environ 50%, ce qui laisserait au final un montant approximatif de CHF 120'000.- à charge de la commune. Si les négociations avec le Canton évoquées ci-dessus ne devaient pas aboutir, le coût serait quelque peu supérieur.

M. Marc Heuschkel lit le rapport de la commission des finances. Le préavis N°06/2021 proposant d'accorder à la municipalité un crédit extrabudgétaire d'un montant total de CHF 320'000.- relatif à la remise en état de la route et du terrain au droit du glissement survenu au mois de juin entre Béthusy et le Moulin d'Assens, soit environ CHF 113'000.- à charge du compte 43.314.29 et CHF 207'000.- à charge du compte 32.318.50, et d'autoriser la municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes, est accepté à l'unanimité.

6. Elections – Démissions

Démissions : Pas de démission

Elections :

f) Nomination des scrutateurs/trices et des suppléants/es :

- o Denis Pidoux est élu au poste de suppléant laissé vacant.

h) Nomination des commissions permanentes.

- o **Commission de recours en matière d'impôts et de taxes**

Mme Francine Raymondon est élue au poste laissé vacant.

- o **Commission technique nommée par le bureau du conseil général lors de la précédente législature.**

Denis Pidoux est nommé au poste laissé vacant.

Nomination par le conseil général des délégués/es à l'EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs). Cette délégation est composée d'un membre de la municipalité (M. Roger Ammann), et 2 membres et un/e suppléant/e du conseil général :

M. Roger Ammann présente les activités et la structure de l'EFAJE, après quoi Mmes Seema Ney et Françoise Ottonin sont élues comme membres et Mme Dorothee Lebegue est élue comme suppléante.

7. Informations de la Municipalité

M. Markus Mooser

Nouvelle législature : l'équipe a pris ses fonctions depuis 98 jours et est déjà bien active. Les séances de municipalité se déroulent désormais les lundi matins à 7h30. Comme par le passé, la Municipalité se tient à disposition sur rendez-vous avant ou après ces séances ou le lundi soir.

Zone réservée et redimensionnement des zones à bâtir : pour contenir le développement de l'urbanisation, le canton demande de réduire les zones à bâtir selon les principes suivants :

- Dézoner en zone agricole les zones à bâtir en frange de zones agricoles.
- Dézoner en espaces verts les espaces libres de plus de 2'500 m² dans le milieu construit.
- Fixer une obligation de construire dans les 15 prochaines années pour les zones à bâtir non dézonées.

M. Markus Mooser présente pour information le plan élaboré par le bureau d'urbanisme pour respecter ces principes. Ce plan qui sera présenté d'ici la fin de l'année au canton, permettra de réduire l'excédent de population de 172 à 5. La mise à l'enquête publique est prévue pour fin 2022. Par la suite, le conseil général sera appelé à se prononcer sur ce sujet.

Chaque propriétaire de parcelle concernée a été reçu pendant 1 heure par la municipalité et le bureau de l'urbanisme en septembre 2021 pour être informé de l'avancement du projet.

M. Jean-Daniel Cochard

Travaux RC501 : un peu en avance par rapport au planning. Les abris de bus seront livrés à la fin du mois. Le chemin du Rié va être fermé tout bientôt. La réouverture complète de la route est prévue pour le 31 octobre jusqu'au 1^{er} mars 2022.

Zone à 30 km/h : initialement prévue fin juin. Les panneaux ont été posés, mais les marquages au sol sont encore à faire.

Forêts : l'opération coup de balai du 11 septembre a rassemblé une trentaine de personnes.

Les 4 tables de pique-nique ont été installées le long du chemin du Talent, au lieu-dit Tagada, au Bois-aux-allemands ainsi qu'en Bois dessous.

Eau potable : l'eau répond aux critères du canton. Elle est actuellement fournie à 60% par les sources du village et à 40% par la ville de Lausanne.

Défibillateur : les cours de sensibilisation vont être organisés. A l'issue de ce cours, les personnes qui souhaitent s'investir se verront proposer une autre formation afin d'obtenir un certificat.

M. Maxime Meier

Parcs et promenades : comme rappelé dans le dernier tout ménage, les haies et les arbres doivent être taillés selon la réglementation.

Place de jeux : les travaux ont débuté en août, la pose du tartan est actuellement en cours. Il restera ensuite le contrôle de la conformité des jeux et le début des plantations. L'inauguration est prévue sur place dans le cadre de la fête de la courge, le samedi 30 octobre à 15h.

Cyber sécurité : suite aux événements survenus à la commune de Rolle (vol de données informatiques sensibles), la municipalité prendra des mesures pour obtenir le certificat CyberSafe.

Mme Stéphanie Roche

Prochains événements : le 10 novembre : accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyens ; le 19 novembre, la municipalité servira les repas lors du souper des aînés. Les personnes concernées recevront une invitation.

Villages solidaires : projet initié par Pro Senectute Vaud en 2019 dont le but est d'améliorer les liens sociaux des personnes de 55 ans et plus habitant les communes de Cugy et Bretigny-sur-Morrens.

Le 2^{ème} forum s'est tenu le 2 octobre et a rassemblé 74 personnes, dont 29 provenant des 2 groupes de travail. Les 7 activités en cours (marche douce, conversation en anglais, passion nature, groupe jeux, café rencontre, pétanque, rendez-vous débat) ont été chacune représentée par un stand.

Un local va être mis à disposition du projet à Cugy.

Les personnes intéressées par ce projet peuvent se joindre à la prochaine séance du « groupe habitants » le 26 octobre à 15h30 à la maison villageoise de Cugy.

M. Roger Ammann

ASICE (Association scolaire intercommunale de Cugy en environs) : il s'agit d'une délégation de pouvoir communaux pour le domaine scolaire, constituée :

- D'un CODIR (Comité de direction représentant l'exécutif) composé des 4 municipaux des villages concernés : Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Cugy et Morrens.
- D'un conseil intercommunal (représentant le législatif) comprenant des membres de la municipalité et du conseil communal/ général de chaque localité.
- D'un conseil d'établissement (plateforme d'échange) qui participe au projet QUARTO traitant des sujets transport, infrastructure, horaire et para scolaire.
- D'un centre d'animation : le repère du Haut-Talent qui accueille les élèves sur inscription les midis et après les cours le soir.

Passeport vacances : reprise de l'activité prévue l'année prochaine. Le rapport de la responsable du comité régional de Passeport vacances a cité la LudoBib en exemple pour la qualité de son animation. Merci à la LudoBib !

LudoBib prochaines activités : fête de la courge le 30 octobre, nuit du conte le 12 novembre, soirée jeux le 26 novembre, le 11 décembre stand crêpes lors de la distribution des sapins.

Centre de vie enfantine : il sera inauguré à Cugy ce samedi matin 9 octobre.

Sécurité : M. Eric Geiger a été assermenté comme greffier de la commission de police.

Les mesures radar de la zone à 30Km/h ont enregistré un taux d'infraction de 50%.

Visite de la communauté yéniche suisse entre le 28 août et le 10 septembre : la municipalité a signé avec eux un contrat de location pour CHF 15.- par jour et par caravane. Ils ont respecté leur engagement et les règles prescrites.

M. Maxime Meier a été élu président du SDIS.

L'inspection de l'abri PC par l'ORPC n'a relevé aucun défaut.

6. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin invite les personnes qui n'étaient pas présentes à la séance du 20 avril ou celle du 9 juin, à prendre en partant la plaquette de la Maison de ville de Bretigny-sur-Morrens.

Enfin, il rappelle la prochaine séance du mercredi 8 décembre à 20h15. Le lieu dépendra de la situation sanitaire.

7. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition individuelle.

8. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h12.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire suppléante



Nathalie Lüthi

